



LE PARTI CONSERVATEUR

ET LA

PROVINCE DE QUÉBEC.




DISCOURS DE

L'HON. M. CHAPLEAU

A L'ASSEMBLÉE DE STE. CROIX

LE 6 JUIN 1875.



MONTREAL.

1875.



FC
2920.2
C439
Ts

B. Q. R.
NO. 7232

Ce
celle
plait
l'Éc
ix v
ner d
res d
sai C
saien
lute
ul pl
Vou
une
sur l
rele
poit
vost
des p
vous
c'É
La
vies
fais
et l'a
ton
d'oi
g'É a
de Q
pou
l'É
est le
est m
At
torel
d'É
provi
solém
sur r
guez
ou l'
fom
re de
M. de
bi-
que,
Je
d'É
consi
se po
de pas
cherr
d'É e
dans

DISCOURS
DE
L'HON. M. CHAPLEAU

A L'ASSEMBLÉE DE STE. CROIX

LE 6 JUIN 1875.

C'est une tâche bien audacieuse que celle d'essayer de vous intéresser et vous plaire après l'harmonieuse mélodie que l'Hon. député de Drummond et Arthabaska vient de vous faire entendre. M. Laurier a fait résonner les notes les plus suaves du clavecin oratoire, et tout le monde sait qu'il excelle dans cet art. Aussi n'essaierai-je pas d'entrer en lice avec lui pour lutter d'éloquence devant vous. Un motif plus sérieux m'appelle à lui répondre. Vous vous êtes réunis ici pour entendre une discussion tranquille, libre et franche sur les titres à la confiance publique que réclament en ce moment les deux partis politiques qui divisent aujourd'hui la province de Québec. Des faits, plutôt que des périodes irréprochables, voilà ce que vous demandez, voilà ce que je viens vous offrir.

Les élections générales de notre Province commenceront demain par la dissolution du deuxième Parlement Provincial et l'émission simultanée des brefs d'élection pour une nouvelle Chambre. La teneur doit se faire entre le gouvernement qui régit actuellement les affaires de la province de Québec et l'opposition qui dénonce ce gouvernement comme indigné de la confiance du peuple, opposition dont M. Joly est le chef à Québec et dont M. Laurier est un des alliés les plus puissants.

Au commencement de cette lutte électorale, M. Joly a cru, au nom du parti libéral dont il se déclare le chef dans la province de Québec, devoir porter un défi solennel au chef du gouvernement, de venir défendre le parti conservateur et attaquer le parti libéral. Ce défi, si étrange qu'il paraisse avec nos mœurs constitutionnelles, qu'on le croirait dater d'un autre âge, a été courtoisement accepté par M. de Boucherville, et depuis cinq heures bientôt, vous avez été témoins des coups que, de part et d'autre, l'on s'est portés.

Je ne puis m'empêcher, tout d'abord, d'attirer votre attention sur ce que j'ai considéré comme un manque de courtoisie politique impardonnable pour un chef de parti. En appelant l'Hon. M. de Boucherville en champ clos, M. Joly l'a considéré comme le chef du parti conservateur dans la province de Québec. Il n'a pas

droit de le traiter autrement. Sans cela son défi n'aurait été que ridicule. Je n'ai donc pas été peu surpris en entendant, tout à l'heure, M. Joly vous dire qu'il approuvait le programme politique de son adversaire, ou du moins qu'il n'y trouvait rien à redire, mais que, pour lui, M. de Boucherville n'était pas le chef du parti conservateur de la province de Québec; que son gouvernement n'était pas l'expression des idées et de la volonté de ce parti, mais que le Premier Ministre et ses collègues étaient là, tenant la "place chaude" pour les membres du cabinet Ouhmet qui n'attendaient que le moment opportun pour s'y réinstaller. Pour un défi aussi chevaleresque, je dois avouer que cette entrée en lutte est peu loyale.

C'est comme chef du gouvernement et du parti conservateur que M. Joly a défié M. de Boucherville; c'est comme tel qu'il doit l'attaquer. Il n'a pas le droit de passer outre et de l'ignorer, pour aller porter ses coups sur des adversaires qui n'ont plus la responsabilité de la direction de leur parti. Ce n'est pas nous, du cabinet Ouhmet, que le chef de l'opposition a provoqués; c'est le chef du ministère actuel, c'est à lui, à son programme, et aux garanties politiques qu'il offre à notre province, qu'il devait s'attaquer.

Je ne puis remercier M. Joly de l'honneur qu'il veut bien nous faire de nous considérer encore comme les chefs du parti conservateur. En cedant les rênes du pouvoir à d'autres mains, nous l'avons fait sans restriction; en donnant notre appui au ministère, lors de la dernière session, nous avons agi sans arrière-pensée. Notre confiance dans ce gouvernement n'a été ni une feinte, ni une trêve, elle a été loyale et que, M. Joly le sache, elle continuera de l'être.

Avant d'entrer dans le mérite des questions qu'ils ont touchées, permettez-moi, Messieurs, de féliciter un moment MM. Joly et Laurier sur la condamnation énergique, sinon sincère, qu'ils ont faite tour à tour des scandales Burpee à Frédéricton et du Canal à Montreal, et des dangereuses doctrines politiques et sociales des Douce, des Laflamme, des Desaulles et de quelques autres de leurs

mais qui se sont avisés de traiter des questions religieuses et politico-sociales. M. Laurier voue ces audacieux, ces scandaleux, aux gémonies populaires; il répudie, lui, ces théories libérales empruntées aux libéraux de la "vieille France," et ne veut rien avoir à faire ni de près ni de loin, avec ces écervelés dangereux; il appartient, lui, à l'école de Daniel O'Connell, "faisant ouvrir les portes du Parlement et du Barreau aux catholiques que la protestante Angleterre leur ferma t," (témoins ses votes sur Manitoba et le Nouveau-Brunswick)

Loin de lui la pensée d'avoir jamais voulu s'enrichir à même le trésor public en faisant payer, pour une amélioration publique nécessaire, des sommes frauduleusement exagérées par la fraude, comme les malheureux du Canal à Montréal! Son noble front n'a jamais pu se salir du job honteux de Frédéricton, où le parent d'un ministre fédéral escamotait, pour un vil prix, une propriété publique dont la vente devait faire la fortune de sa famille! Loin de lui ces spéculateurs éhontés, ces parasites affamés des gouvernements qui déshonorent la nation! "Au fond de la mer ces faux, ces dangereux amis," s'écriait-il avec M. Joly, "nous avons été purs entre les purs, et nous voulons le rester toujours!"

J'admire M. Laurier lorsqu'il récite avec autant d'onction, ces actes de foi dans lui-même, d'espérance dans la crédulité publique, et de charité pour son parti. M. Laurier n'oublie qu'une chose, c'est qu'il vient justement d'attaquer le parti conservateur avec les armes dont il essaie maintenant en vain de se défendre; c'est qu'en essayant d'enterrer M. DeBoucherville dans le "champ des Tanneries," il est forcé de "piquer une tête" dans le canal à la suite des Chevaliers du Puff. La logique est inflexible, et M. Laurier aura beau couvrir sa contradiction des plus belles fleurs de son éloquence, il n'y aura que les aveugles volontaires qui ne la verront pas.

Allez! Messieurs, répudiez le parti qui garde parmi ses illustrations, et qui compte parmi ses chefs, les auteurs du job Burpee et du scandale du Canal, ou ne vous avisez jamais de dénoncer au peuple intelligent le parti conservateur pour vos prétendus scandales du Pacifique et des Tanneries!

Vous avez vraiment une singulière manière d'excuser votre parti de ces gigantesques infamies! "Après tout," dites-vous, "le trésor public n'en a pas souffert, car le contrat pour le transfert du terrain de Frédéricton n'a pas encore été passé, et

le gouvernement n'a pas donné suite à l'amélioration projetée de l'ouverture d'un nouveau canal sur la propriété de nos amis à Montréal. Le gouvernement et le parti libéral ne peuvent être rendus responsables de ces tentatives de spéculation au détriment du trésor public, puisque leur exécution a été entravée par l'action même du gouvernement."

Etrange raisonnement que celui qui détruit d'un seul mot toute la solidarité des partis politiques, et qui met au crédit d'un gouvernement l'empêchement ou l'ajournement d'une fraude colossale qu'une presse vigilante a su dénoncer à temps!

Allez! vous ne ferez jamais croire qu'aux badands et aux factieux que le frère ou le cousin Burpee n'aurait pas empêché \$94,000 de bénéfice qui lui donnait son achat pour \$6,000 d'un terrain de la Couronne valant \$100,000! et que les compères et amis, Laflamme, Jetté, Prévoist, Marchand et Cie., n'auraient pas réalisé les \$423,000 que les enchères frauduleuses de leurs *puffers* leur assuraient, si le gouvernement fédéral n'ût pas été effrayé de la clameur publique que soulevaient ces spoliations éhontées dénoncées par la presse conservatrice. Et l'on ne sait pas encore si le danger des élections passé, on n'inventera pas quelques nouvelles manœuvres pour faire "rentrer les amis dans leurs bénéfices."

N'a-t-on pas vu ce gouvernement si pur d'Ottawa jurer ses grands dieux, par l'organe de son chef, que jamais le purisme M. Jetté n'avait demandé, ni reçu du gouvernement la promesse ni l'infomation que le terrain qu'il allait faire vendre pourrait être acheté plus tard par le gouvernement pour le creusement du canal? N'a-t-on pas vû, chose honteuse, par l'enquête de la cour supérieure à Montréal, que l'on avait soustrait à dessin des documents touchant cette affaire, et demandés par la Chambre, des télégrammes et des lettres établissant par une présomption violente, la complicité ou du moins la coupable indulgence du gouvernement dans cette affaire?

Dans ces deux sales affaires, on n'a pas même l'excuse de dire que ce n'était pas un motif d'intérêt personnel qui avait donné lieu à ces spéculations. Dans l'affaire du Pacifique, pas un sou du trésor public n'a été dépensé, et pas un sou des sommes que Sir Hugh Allan a déboursées n'est allé faire le profit personnel des chefs du parti conservateur ou d'un de ses membres. La longue et rigoureuse enquête des Tanneries n'a pu faire non plus ressortir l'ombrage d'une preuve en ce sens,

tandis que le job Fredericton allait enrichir un député, frère ou cousin de ministre, et que le scandale du Canal faisait la fortune des chefs les plus marquants du parti libéral, sans en excepter le consciencieux Wilfrid Prévost, et l'immaculé M. Marchand, ce vaillant lieutenant politique de M. Joly.

Pendant "ces vingt ans de corruption et de pillage" auquel le pays a été soumis par le parti conservateur, vous n'avez pu trouver dans le récit lugubre que vous venez d'en faire, que ces deux actes du Pacifique et des Tanneries, qui laissent intacts l'intégrité et le désintéressement personnels de nos chefs. Vous n'avez encore que deux années de pouvoir à Ottawa, et vos sommités politiques sont déjà fletries par des actes et des tentatives de spoliation du trésor public, sans précédent dans notre histoire.

Les faits sont toujours bien plus éloquents que les paroles : lisez donc l'histoire de nos deux grands hommes politiques depuis ces vingt ans de "voies et de pillage"; Sir George Cartier est mort dans un état voisin de la pauvreté, ne laissant à ses enfants pour héritage que l'honnêteté et l'intégrité du citoyen et la gloire de l'homme d'Etat. Certes, cet héritage en vaut bien d'autres. Sir John A. MacDonal, après trente ans de services politiques rendus à son pays, est forcé de retourner au travail de sa profession, sans que ce pays, qu'il a fait grand, ait songé à lui créer une retraite paisible pour ses vieux jours. Voilà pourtant les deux hommes qui ont bâti le Grand-Tronc qui enrichissait M. Holton, qui ont créé les lignes océaniques de Sir Hugh Allan avec lesquelles George Brown ne s'est pas appauvri, et qui ont fait la Confédération qui n'a encore ruiné personne, quoiqu'en aient profité les libéraux du temps.

"Sir Hugh Allan," nous a dit M. Laurier, avec les \$300,000 qu'il dépensa dans les élections générales de 1872, voulait acheter le contrat du Pacifique et faire sa fortune au détriment des intérêts du peuple," et du même trait M. Laurier, sans y penser, sans doute, vient nous dire en parlant des extravagances du parti conservateur à Ottawa, que le gouvernement de Sir J. A. Macdonald, "voulait nous imposer la construction d'un Pacifique dont le coût dépassera, d'après les calculs de l'ingénieur Sandford Fleming, au-delà de \$150,000,000." C'est vraiment trop fort ! Le contrat pour la construction du Pacifique donné à Sir Hugh Allan n'était que de \$30,000,090, en argent et 50,000,000 d'acres de terres estimés à une piastre de

l'acre, savoir \$80,000,000 pour une entreprise que M. Laurier estime, d'après M. Fleming, devoir coûter au moins 150,000,000, et c'est avec ce contrat qu'il voulait "faire sa fortune au détriment des intérêts du peuple." Soyez sérieux et honnête, M. Laurier, ou au moins, soyez prudent dans vos faceties. Il est vrai, que M. Laurier, s'étant aperçu, mais un peu tard, de l'erreur qu'il commettait, nous a dit qu'après les \$80,000,000 dépensés, en y ajoutant le sacrifice de sa fortune privée qu'il estime à \$15,000,000, Sir Hugh Allan, qui n'aurait pas pu terminer le chemin, aurait bien eu se faire donner de nouveaux millions par un ministre ami, comme la compagnie du Grand Tronc l'avait fait, c'est une raison bien malhonnête et maladroite pour excuser sa reculade à une personne que M. Laurier lui-même, il n'y a été pris.

Cette explication de M. Laurier ressemble beaucoup à celle qu'il vous donnait pour justifier l'imposition de \$300,000 de taxes nouvelles imposées par le ministre des finances M. Cartwright, lorsqu'il avait hérité, de son prédécesseur, d'un surplus dans la caisse publique. M. Laurier avait oublié que ce surcroît d'impôt était nécessaire en forte partie par la création d'au-delà de trois cents places nouvelles que les affamés politiques de quinze ans avaient exigé comme compensation à leurs services désintéressés, par la remise de près de \$3,000,000 que le gouvernement devait faire à la compagnie du *Northern Railway* par l'augmentation de tous les salaires contre laquelle ils avaient jadis tant crié, sur l'établissement ruineux d'une Cour Suprême, ce fastueux hôpital de leurs invalides, et enfin, par le paiement princier qu'il devait faire à la trahison de l'exécuteur Foster au détriment d'un chemin de fer Bas-Canadien.

J'arrive maintenant à l'affaire des Tanneries qui a fait les frais des trois quarts du discours que M. Joly nous avait promis sur les grandes questions politiques du jour. A défaut de programme, ça été son catéchisme politique.

M. Joly, et après lui M. Laurier, nous ont fait un épouvantail de cette affaire des Tanneries, en en faisant retomber la responsabilité jusque sur le cabinet de Boncerville. M. Joly a eu assez d'aplomb pour venir vous dire que c'était dû à son initiative si le gouvernement s'était décidé à demander la nomination d'un comité d'enquête pour cette affaire. Pardon, M. Joly, mais n'en déplaise à votre vertu, le ministre Ouimet, dont je faisais partie, avait spécialement demandé cette enquête

dans l'acte de résignation qu'il avait donné au Lieutenant-Gouverneur en lui remettant ses porte-euilles, et avant que votre vigilance vertueuse n'eût dit son premier mot, le ministère de Boucherville en avait fait un des premiers articles de son programme, dans le discours du Trône lors de la session dernière. S'il n'y a pas eu erreur, j'aurais droit de dire qu'il y a eu déloyauté dans l'assertion de M. Joly lors qu'il vous a dit que cette enquête n'a été accordée que sur ses pressantes instances.

Puisque nous en sommes sur cette question des Tanneries, qu'il me soit permis de relever un mot échappé à M. Joly pendant son discours. Dans son désir de trouver des crimes dont il puisse accuser les chefs de notre parti, et dans son désespoir de ne découvrir que le contraire, M. Joly s'est écrié, en parlant de la part que j'avais prise à cette transaction des Tanneries, que si je n'avais pas été impliqué personnellement dans cette affaire d'une manière à ternir mon caractère d'homme politique, c'est que j'avais été "singulièrement protégé par la Providence." C'est un mot malheureux pour M. Joly, et dont je prends note pour m'en servir à l'avenir. En attendant, qu'il me permette de lui dire que cette Providence, qui m'a si bien protégé, a singulièrement négligé ses amis du Canal; et s'il a des prières à dépenser pour son prochain, M. Joly fera bien de les garder pour assurer aux Chevaliers du *puff* cette protection providentielle qui m'a si heureusement servi. Non, messieurs, veuillez le croire, je ne répu lierai pas cette protection dont M. Joly a voulu vous faire rire, car elle se trouve toujours sur le chemin de l'honnête homme, tandis qu'elle se détourne sans cesse des pharisiens politiques qui prêchent la moralité tant que leur cupidité n'est pas en jeu.

Qu'on n'aille pas dire, comme M. Joly l'a fait dans une motion ridicule dont je vous parlerai dans un instant, qu'il n'y a pas eu de preuve contre moi et contre mes collègues, mais qu'il y aurait pu et dû y en avoir. Le gouvernement dont nous faisons parti avait demandé une enquête, et il a eu, je ne crains pas de le dire hautement, une persécution. On a nommé contre nous, à frais énormes, les conseils les plus vigilants. On a fait ce qu'on ne fait pas aux plus vilains des criminels; on a appelé, pendant plusieurs semaines, par annonce publique spéciale, tous ceux qui voulaient venir se porter témoins à charge contre nous. On a demandé, pour notre démolition, des "soumissions" à tout ce que les haines personnelles, les ammo-

sités politiques et les jalousies de parti nous avaient suscité d'ennemis dans la province. Tous ont été invités à venir faire leur œuvre de dénigrement contre nous, avec promesse d'être grassement payés de leurs pas et démarches par la province; 147 témoins, c'est M. Joly qui les a comptés, ont répondu à l'appel; le secret des délibérations et confidences du Conseil Exécutif a été levé pour ne laisser place à aucun soupçon de protection; les délateurs du gouvernement, sortis du sein du cabinet même, sont venus faire part des moindres circonstances qui avaient précédé et accompagné cette transaction. Qu'est-il sorti de tout cela? Un cri de rage impuissante de nos ennemis, avec la preuve éclatante de l'intégrité personnelle des ministres si violemment accusés. Vraiment, il fallait une "protection" bien puissante pour échapper à ce naufrage que nos adversaires personnels et politiques avaient eu tant de facilité à rendre fatal.

Nous avons eu cependant, au milieu de cette clameur immense où l'injustice et la haine ont eu une si large part, une grande consolation, et c'est celle-ci. Puisse-t-elle servir de leçon à nos ennemis politiques. C'est que le sentiment de l'honorabilité est tellement inhérent à l'esprit du conservateur bas-canadien qu'on a préféré demander l'abdication de ses chefs politiques plutôt que de les voir exposés une seconde au simple soupçon d'un acte malhonnête. Ce n'est pas au cri forcené des factieux que le gouvernement s'est effacé, c'est devant la manifestation, sans doute exagérée, mais certainement honnête, de ces scrupules honorables de leurs amis politiques qu'ils sont descendus du pouvoir en demandant une enquête rigoureuse sur la transaction qui avait donné naissance à ces soupçons. Bien différente fut leur conduite de celle des chefs libéraux que l'opinion et les tribunaux viennent de condamner. Leur presse et leurs amis n'avaient pas, jusqu'à présent, trouvé un seul mot de blâme pour eux. Chez nous, l'ombre d'une accusation a provoqué l'action de nos amis dans une demande d'enquête; chez-eux, la répudiation individuelle n'arrive qu'après la sentence du tribunal; et encore, elle n'arrive qu'au loin, où les accusés et leurs dupes ne l'entendent pas, car à Montréal et dans ses environs, ou prière, comme des immaculés, les condamnés du Canal.

Que M. Joly me permette, à ce moment, de lui donner la raison principale qui m'amène ici aujourd'hui. Je n'ai pas été un admirateur enthousiaste du caprice

de l'honorable député de Lotbinière, lançant son défi quasi féodal, qui a tant surpris les hommes politiques de notre province. Le chef du cabinet de Québec a cru devoir accepter ce défi bizarre, pour ne pas laisser le moindre prétexte à la mauvaise foi, qui aurait pu prendre son refus pour de la crainte. Quant à moi, j'ai considéré, en dehors du devoir que j'ai à remplir envers mon parti, de le défendre chaque fois qu'on l'attaque, que l'endroit et le moment était bien choisis pour venir demander à M. Joly de me rendre compte de la motion absurde que l'on voit consignée au rapport du comité de l'enquête des Tanneries, comme ayant été proposée par lui et rejetée par ce comité.

Cette motion, l'honorable député n'a pas eu le courage de la soumettre à la Chambre, lors de l'adoption de ce rapport par le Parlement. Le rejet de cette motion par le comité était la condamnation de M. Joly. Mais il lui restait un recours, la chambre réunie pour considérer le rapport du comité. La chambre, adoptant sans protestation de M. Joly et à l'unanimité ce rapport, réprouvait et répudiait cette motion qu'à juste titre, je crois, j'ai qualifiée de ridicule et d'absurde.

Je vous la présente dans toute sa beauté primitive. M. Joly y disait ceci, en parlant de moi : "Le comité reconnaît que la preuve n'établit pas que l'Hon. M. Chapleau ait pris une part à la transaction, mais cependant le comité croit qu'il en connaissait l'existence et qu'il l'a encouragée."

Voici donc un avocat qui prétend à la célébrité, un député siégeant comme juge d'un de ses collègues, qui ne craint pas de venir dire hautement, comme l'expression de son jugement, qu'après avoir fait l'enquête la plus rigoureuse qui ait été vue depuis longtemps, il n'a pu trouver de preuve contre l'accusé, mais que, pour assouvir sa haine de partisan, il fait du serment qu'il a prêté, de "rendre un vrai verdict suivant la preuve", et déclare, malgré que la preuve n'ait pas été faite, qu'il croit encore à la culpabilité de ceux dont il avait été l'accusateur avant d'en avoir été le juge. Car, il ne faut pas oublier, messieurs, qu'avant de se laisser choisir comme membre du comité qui devait nous juger, M. Joly n'avait pas craint de déclarer en chambre que nous avions "honteusement trafiqué" du domaine public. Ah ! je comprends que son courage de partisan ait faibli devant la chambre, car il a dû comprendre et apprendre alors ce que je puis dire ici : c'est que s'il eût soumis cette motion ridicule au parle-

ment, il eût vu ses partisans les plus dévoués l'abandonner dans cette démarche insensée.

Aujourd'hui, M. Joly savait que je lui demanderais raison de cette attaque injustifiable contre mon caractère d'homme public, et d'avance il a cru devoir s'exécuter par cette plaisanterie de mauvaise grâce, que si je n'avais pas péché dans cette affaire, j'en devais remercier la Providence qui m'avait singulièrement protégé. L'excuse est digne de l'attaque et me dispense de répondre. Le public jugera l'une comme la chambre a déjà jugé l'autre.

M. Joly a une drôle de manière de conclure à la culpabilité du ministère Ouimet dans cette affaire des Tanneries. Il vous a dit et répété dix fois qu'il fallait bien que le ministère fût coupable, puisqu'avec une majorité de près de trente voix en chambre, il s'était cru obligé de résigner sur cette affaire. Cependant, si le ministère eut été assez osé pour aller devant les chambres demander une enquête tout en conservant le pouvoir, quels hauts cris M. Joly n'eût-ils pas poussés pour dénoncer ces ministres audacieux, demandant une enquête impartiale avec une Chambre où ils auraient eu un contrôle aussi absolu. Les circonstances ayant été changées, et le ministère accusé ayant laissé la chambre libre, en remettant à d'autres les clefs du pouvoir, M. Joly change de raisonnement et prend pour un aveu de culpabilité l'acte qu'il aurait réclamé à grands cris lui-même, savoir : l'abandon du contrôle de la Chambre pour que l'enquête se fasse sans pression ministérielle. Malheureusement pour M. Joly, et c'est peut-être ce qui le fâche, le ministère Ouimet n'a pas cru devoir le consulter sur la conduite qu'il devait suivre dans l'épreuve à laquelle il était soumis ; nous avons laissé liberté entière à l'accusation, tout en protestant hautement de notre innocence. La preuve nous a déjà rendu un commencement de justice, les tribunaux et le temps, qui fait juger sans haine comme sans passion, feront le reste.

Mais assez de ces scandales et de ces épouvantails que l'on promène devant le public pour démolir le grand parti conservateur, le vrai et seul parti national bas-canadien. Ouvrons plutôt l'histoire de notre pays.

M. Laurier nous a dit que c'était à ses fruits qu'on jugeait de l'arbre, et qu'un parti ne pouvait être jugé que par ses actes. C'est là le terrain sur lequel je suis heureux de rencontrer nos adversaires.

Il y a vingt ans qu'on entend répéter sur des tons peu variés les mêmes chants

de réprobation contre ce parti conservateur "corrupteur et corrompu"; alors on nous prédisait la ruine de notre nationalité, l'abaissement de nos institutions, la décadence de notre commerce, la taxe directe et la banqueroute. Cependant, le pays a marché en dépit de ces clameurs vides, et de Province sans importance que nous étions alors, nous sommes devenus une puissance dans l'Empire Britannique. Le budget de notre fière métropole commerciale égale aujourd'hui celui du Canada à la date de l'Union; nos institutions sont florissantes; l'éducation s'est répandue partout; notre commerce rivalise avec celui des grandes nations; nos chemins de fer relieront bientôt les deux océans qui baignent nos côtes; nos vaisseaux sillonnent toutes les mers; la prospérité règne partout. La banqueroute, loin d'être à nos portes, a fait place à la richesse publique, et la taxe directe n'est encore que dans les rêves mensongers de ces faux prophètes qui s'appelaient "libéraux." Nos chefs politiques conservateurs ont fait faire tous ces progrès à notre beau Canada avec le concours intelligent et la confiance de la nation, et en dépit de l'opposition incessante et factieuse du libéralisme. Je n'entends pas discuter ici chacun des progrès que nous avons accomplis depuis vingt ans; je me contenterai d'affirmer, sans crainte d'être jamais contredit par l'histoire de notre province, que le Bas-Canada s'est acquis, grâce aux efforts et à l'énergie indomptables de nos chefs conservateurs, une position éminente au milieu des diverses autres provinces réunies par la Confédération. On s'est plu pendant vingt ans à dénigrer, à maudire le chef politique dont le Bas-Canada a le droit d'être fier, parce que ce chef avait identifié son nom avec la grande cause conservatrice dans la politique de notre pays. Après sa mort, sa mémoire même n'a pas trouvé grâce devant ses accusateurs. Pourtant, la grande âme de Sir G. E. Cartier n'avait jamais rien tant aimé que la gloire et le bonheur de son "Bas-Canada." Ici, comme à l'étranger, tous ceux que la haine politique n'aveuglait pas, avaient reconnu l'ascendant extraordinaire et dominateur de cet homme sur sa province et sur les destinées du pays entier.

Vous souvient-il de ce cri qu'un fanatique ennemi de tout ce qui nous est cher, à nous, Bas-Canadiens, le redoutable George Brown, poussait en 1858, à la province d'Ontario amentée contre nous. *No french domination!* pas de domination

française! s'écriait ce tribun violent. Ne vous rappelez-vous pas que ce cri planait audessus de toutes les clameurs politiques que ce sentiment de supériorité pour le Bas-Canada dominait toutes les grandes questions politiques d'alors?

Ne vous souvient-il pas que, malgré les dissidences d'opinion, tous les Bas-Canadiens ressentait un mouvement d'orgueil légitime en entendant résonner, jusque dans les murs de la capitale de l'Empire Britannique, les paroles de commandement de cet homme d'état, que ses amis comme ses adversaires étaient forcés d'admirer et de respecter. "*The little french man,*" le petit français, tel était le nom que l'on donnait au chef bas-canadien que l'on fêtait à Windsor, pendant que George Brown rugissait impuissant à Toronto.

Et je vous le demande encore, messieurs, en vous priant de mettre de côté tous vos ressentiments, tous vos préjugés politiques; je vous le demande surtout à vous, braves cultivateurs qui ignorez toutes les roueries de la politique, mais que l'on cherche si souvent à tromper, ne vous semble-t-il pas que ces temps où le Haut-Canada criait à la suprématie Bas-Canadienne sont déjà bien loin de nous? Et aujourd'hui que la mort a emporté notre grand chef, et que la tourmente politique a placé ses ennemis au pouvoir, ne vous semble-t-il pas que nous entendons d'un bruit sourd et menaçant qui nous avertit que la Province de Québec est en danger, que le Haut-Canada règne en despote et que bientôt il nous tyrannisera, si toutes nos forces ne se réunissent pour empêcher cette oppression?

Ce sentiment qu'éprouve la nation, en dit bien plus sur la vraie situation politique du pays que les discussions les plus longues et les plus habiles sur la valeur des hommes et des partis.

La province de Québec a-t-elle aujourd'hui besoin de consulter ses écrivains, ses journalistes, ses députés, pour savoir quelle est la mesure de son influence dans la Confédération?

D'où partent les chants de triomphe et d'où viennent les cris de souffrance?

Quel est le parti, quel est l'homme qui impose sa volonté en faveur de notre Province de Québec, naguère encore si puissante et si libre?

Est-ce un Letellier, pour qui le népotisme est le synonyme de l'administration de la chose publique, et qui, du moment que l'interminable liste de ses cousins et arrière-petits cousins a pris place dans le budget de la Puissance, se repose des soucis de

la famille en faisant prêter \$100,000 sans intérêt, pendant dix ans, à une secte russe, aux Mennonites de Manitoba, tandis que nos émigrés canadiens-français souffrent et sont dans la détresse ? Pourtant, ces étrangers n'avaient guère droit à cette largesse, prise sur les deniers destinés à subvenir aux besoins de notre race, lorsqu'un M. Letellier, leur faisait déjà donner sur la caisse publique \$70,000 pour frais de transport à Manitoba. Combien, avec ces sommes énormes, un ministre véritablement patriote et bas-canadien aurait-il pu faire émigrer, dans ce Nord-Ouest de familles canadiennes-françaises lassées de manger le pain de l'exil aux Etats-Unis, et qui seraient allées renforcer cette vaillante poignée de méritants français que la province d'Ontario est en train d'annihiler sur les bords de la Rivière Rouge.

Est-ce un Geoffron, se faisant l'avocat officiel et officieux des compagnies de chemins de fer d'Ontario, pour frustrer de ses justes réclamations la compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal ? Cette compagnie bas-canadienne ne demandait pourtant au gouvernement fédéral, que l'accomplissement des promesses que venait de lui faire le premier ministre, de l'aider dans la construction d'une ligne destinée à relier le chemin du Pacifique au réseau des lignes de voies ferrées de notre Province de Québec ?

Est-ce un Lucius Seth Huntington, se prélassant avec indolence dans son fauteuil et dans sa grasse sinécure de président du conseil, et riant sous cape, en palpitant dans son gousset yankee, les guinées des bénévoles capitalistes anglais et écossais auxquels il a su suturer si habilement un double honoraire—bagatelle d'un demi-million—pour avoir acheté et vendu, en qualité d'agent, des mines qui valaient à peine l'intérêt du montant de sa fastueuse commission ?

Est-ce un Fournier, descendant en trébuchant du ministère de la Justice au Département des Postes, pour arrêter un de ces jours, cette dégringolade politique sur un des fauteuils bourrés de nos tribunaux ?

Non, messieurs, l'autocrate des Canadas c'est l'homme dont M. Laurier a eu le triste courage de vous faire l'éloge, c'est l'Hon. Alexander MacKenzie. Un froissement du sourcil de ce Jupiter inculte, fait baisser la tête aux quatre ministres que la province de Québec s'est donnée comme successeurs de Sir George Cartier et de ses collègues. Un signe de la main les fait se lever ou s'asseoir, une parole de sa bouche

attache ou délie leur langue. Sa volonté détermine leur opinion et modifie leurs principes dans le sens qu'il lui plaît de leur donner.

En vain, dit-on à ces représentants de la province de Québec que, pendant deux ans ils ont fait une guerre à outrance au gouvernement de Sir George Cartier pour obtenir l'amnistie de nos frères de Manitoba, et la liberté de l'enseignement catholique pour la minorité du Nouveau-Brunswick. En vain leur montre-t-on leurs votes enregistrés en faveur de ces demandes ; en vain leur dit-on que les conservateurs du Bas-Canada vont leur reprocher ces votes qu'ils ont donnés ensemble ; l'autocrate a dit "non," et tous, d'un commun accord, secouant la tête et oubliant les intérêts de leur province et l'honneur de leur race, disent "non" avec lui.

S'agit-il de faire remise d'une somme de \$3,000,000 due au gouvernement de la Puissance par un chemin de fer haut-canadien, le *Northern Railway*, on représente que c'est une injustice envers la Province de Québec, qui devrait au moins avoir une compensation pour ce don gratuit. On démontre au Premier-Ministre, que lui et ses collègues, alors simples députés, ont voté, il y a à peine deux ans, contre cet octroi déguisé à une compagnie déjà riche. Le Maître dit : "cela sera", et, les représentants de la Province de Québec s'inclinent et disent : "Que votre volonté soit faite".

S'agit-il encore d'accorder \$1,440,000 à une autre compagnie haut-canadienne, le *Canada Central*, pour lui permettre d'aller rejoindre le terminus du Pacifique ; des voix patriotiques partent du Bas-Canada et demandent à nos ministres d'accorder un semblable octroi à une compagnie de chemin de fer de la province de Québec, le Chemin de fer de Colonisation de Montréal, qui offre réellement plus d'avantages pour cette jonction avec le Pacifique. Des promesses formelles sont faites ; mais au moment de législater, le Maître dit encore "non", et les ministres canadiens s'inclinent encore et disent "non" avec lui.

Le parlement de Québec réclame les droits de notre province par une adresse énergique qu'il vote à l'unanimité et qu'il transmet au gouvernement fédéral. Appelé à répondre à cette Réquête, le Maître prétend ne pas l'avoir vue, et charge un de ses fidèles, l'Hon. M. Holton, de dire aux Communes du Canada, que cette réquête n'est que le râle suprême d'un "parlement déshonoré et moribond". Et vos ministres bas-canadiens s'agenouillent enco-

se, et déclament que "Dieu est Dieu,

et que MacKenzie est son prophète." Pourtant cette requête était en partie l'œuvre de M. Joly, qui, maintenant, ne trouve plus un mot à redire de la conduite de ses chefs dans la perpétration de cette infamie.

Des millions sont appropriés pour de nouvelles améliorations publiques, pour des havres, des canaux, des jetées etc., etc, dans la Puissance; on jette en pâture quelques milliers de piastres à la province de Québec. Nos ministres bas-canadiens sont là pour régler le partage et ne trouvent pas un mot pour faire rendre justice à leur province.

Voilà ce que nous valons à Ottawa; voilà ce que vos ministres ont fait de l'héritage de grandeur, de prospérité et de domination que leur avait légué Sir George Cartier dans la Confédération!

On mesure la force d'une province, dans le mouvement politique de la Puissance, par l'importance des portefeuilles qu'elle se réserve dans le ministère fédéral. Sir George-Etienne Cartier avait assuré à notre province le portefeuille des Travaux-Publics, sous la direction si énergique et si habile de son collègue l'Hon. M. Langevin. A lui-même, il s'était réservé celui de la Milice, dont l'importance politique était immense entre ses mains. Les Finances étaient administrées par un homme que le Bas-Canada pouvait réclamer comme un de ses meilleurs amis, Sir Francis Hincks, actuellement président d'une de nos grandes institutions financières de Montréal.

Aujourd'hui, les Finances, les Travaux-Publics ont été donnés au Haut-Canada; la Marine et les Pêcheries sont restées aux provinces maritimes, avec la Milice qu'elle nous ont enlevée. La Justice nous était restée, comme dernier service de complaisance au chef libéral, M. Dorion, qui s'en débarrassa bientôt, ainsi que du fardeau trop lourd de la vie politique, pour endosser l'hermine, et son successeur, M. Fournier, vient de céder cette dernière épave du pouvoir au mains du chef ambitieux d'Ontario, l'Honorable M. Blake.

N'avouez-vous pas avec moi, messieurs, que la page historique de la province de Québec que l'on écrit depuis deux ans à Ottawa serait bien triste à lire pour ceux qui viendront après nous?

Voilà, messieurs, comme je résume les travaux, et, par conséquence, la valeur des deux partis politiques qui ont lutté dans la province depuis vingt-deux ans.

Vingt ans de combat du parti conservateur avaient créé la force et la gloire de notre province dans la prospérité générale

de notre pays; deux ans de pouvoir du parti libéral ont scellé pour longtemps notre faiblesse, peut-être pour jamais notre déchéance. Voi comment j'apprécie l'œuvre des deux partis qui sont actuellement en face l'un de l'autre, et je n'ai pas de doute qu'en mettant tout préjugé de côté vous l'apprécierez de même.

On a parlé souvent d'une fusion possible et désirable des partis politiques pour réunir les forces de la province dans la grande lutte qu'il nous faut bientôt livrer si nous ne voulons pas être engloutis tout-à-fait. Cette union a été offerte par Sir George Cartier à M. Dorion en 1858, à l'époque où le Bas-Canada était encore dans toute sa puissance. Ce compromis, proposé dans l'intérêt de notre province et de notre nationalité, était, nous le savons, "*franc et sans dol*," comme la noble devise du défunt baronet. Il fut refusé par M. Dorion, qui dut céder alors à ce qu'il croyait être l'honneur de son parti.

Si cette union était désirable, l'occasion n'était-elle pas belle pour les libéraux de l'offrir à leur avènement au pouvoir, il y a deux ans? Q'ont-ils fait, au contraire? Leur presse autorisée n'a cessé alors, comme elle ne cesse aujourd'hui, de prodiguer l'insulte et l'injure à tout ce que nous avons eu de respecté et de justement honoré dans notre parti. Croit-on que c'est avec un pareil système de dénigrement pour les hommes et les pouvoirs qui ont gouverné le pays depuis vingt ans, que l'on formera le peuple à des idées de rapprochement et de fusion? Pense-t-on que c'est en insultant à nos gloires politiques que l'on créera une tradition qui est la seule science élevée des peuples? Rien n'échappe à la censure de ces démagogues, pas même ce que nous avons de plus sacré dans nos institutions. Le respect du pouvoir est traité d'utopie, et c'est avec de telles notions que l'on prétend instruire un peuple. L'instruire pour la révolution, oui, mais pour le véritable progrès, jamais! Pour moi, messieurs, permettez-moi de vous le dire, et ce sera mon dernier mot; je déplore sincèrement l'abaissement où nous ont conduits les doctrines et les faiblesses de ce parti soi-disant libéral, et je souhaite à votre comité, comme à notre province, un retour général aux saines idées conservatrices, et comme conséquence, l'union de tous les bas-canadiens qui, lorsqu'ils s'interrogent et se comprennent bien, sont tous essentiellement conservateurs — (Applaudissements prolongés.)

